



# Taxe d'apprentissage 2023



## PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (APMI AURA) a été fondée en 2021 par l'UIMM Auvergne Rhône-Alpes et les industries électriques et gazières.

Cette association vise à fédérer et amplifier les actions de promotion des métiers de l'industrie, pour faire face aux besoins de recrutements du secteur.

L'APMI A POUR MISSION PRINCIPALE D'ORIENTER LES JEUNES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI VERS LE SECTEUR INDUSTRIEL :

Pour vous aider à recruter AUJOURD'HUI & DEMAIN, nous devons faire connaître les métiers industriels pour :

- Attirer des candidats (et des candidates !)
- Susciter des vocations
- Remplir les filières de formation



Fléchez le solde 2023 de votre taxe d'apprentissage vers l'APMI pour promouvoir l'industrie et vos métiers : SIRET n° 899 101 448 00012  
Association dédiée à l'attractivité de l'industrie et de ses métiers.

### Chiffres clés

Les actions de l'UIMM  
Drôme Ardèche

2022

**57 ÉVÉNEMENTS**  
**1 200 PERSONNES SENSIBILISÉES**

#### EMPLOI

- Participation et organisation de forums pour l'emploi
- Travail de proximité avec les prescripteurs

#### APPRENTISSAGE

- Apprentis en formation au CFAI LDA site de Valence :
  - Création en 2019
  - 70 à la rentrée 2020
  - 180 à la rentrée 2021
  - 280 jeunes à la rentrée 2022

#### PARTENAIRES

Pensez également à soutenir nos partenaires qui forment + de 140 jeunes Apprentis en partenariat avec le CFAI LDA porté par l'UIMM Drôme Ardèche :

- Lycée Boissy d'Anglas Annonay
- Lycée les Catalins Montélimar
- Lycée Astier Aubenas
- Grenoble INP-Esisar à Valence

# Soyez acteur de la promotion de vos métiers !

## NOUVEAU PROCESS EN 3 ÉTAPES

Fléchez le solde 2023 de votre taxe d'apprentissage vers l'APMI pour promouvoir l'industrie et vos métiers :

**1**

**AVRIL 2023**

**CALCULER** le montant dû au titre de la masse salariale 2022 via la DSN d'Avril

↓

  
Au service de notre protection sociale

**2**

**DU 5 AU 15 MAI 2023**

**DECLARER ET PAYER** ce montant à l'Urssaf via la DSN d'avril 2023

5 mai 2023 : pour les entreprises de plus de 50 salariés  
15 mai 2023 : pour les entreprises de moins de 50 salariés

**3**

**A PARTIR DU 25 MAI 2023**

**LE RÉPARTIR**

L'entreprise exprime son choix d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage à :

  
Association pour la promotion des métiers de l'industrie  
SIRET n° 899 101 448 00012

Via la plateforme  la taxe d'apprentissage

de la Caisse des Dépôts

Pour information, la Caisse des Dépôts versera les fonds aux bénéficiaires à compter du 15 juillet 2023.

Merci d'informer l'APMI de votre versement par email : [apmi@ui-26-07.com](mailto:apmi@ui-26-07.com)  
Pour plus d'informations, consultez notre site : <https://www.uimm-26-07.com/taxe-d-apprentissage>  
ou contactez Caroline SPECIALE au 06 82 03 25 05



## Notre ambition pour 2023 : Attirer encore plus de nouveaux talents dans l'industrie.

Trois priorités :

1. **Digitalisation** : renforcer la communication digitale pour développer les contacts ;
2. **Proximité** : déployer davantage d'actions pour l'attractivité des métiers industriels au plus près de vos besoins ;
3. **Partenariats** : consolider et développer l'animation de notre réseau de partenaires, de prescripteurs pour faciliter vos besoins en recrutement.

